

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 25 septembre 2015

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 107 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - René AMODRU - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Patrick BORE - Nicole BOUILLOT - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Dominique DELOURS - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Nouriati DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - José GONZALES - Régine GOURDIN - Marcel GRELY - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Daniel HERMANN - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Nathalie LAINE - Albert LAPEYRE - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marc LOPEZ - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Bernard MARTY - Florence MASSE - Guy MATTEONI - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Stéphane RAVIER - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Cédric URIOS - Lionel VALERI - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Patrick VILORIA - Brigitte VIRZI-GONZALEZ.

Signé le 25 Septembre 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 28 septembre 2015

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT représentée par Vincent COULOMB - Colette BABOUCHIAN représentée par Michèle EMERY - Jean-Louis BONAN représenté par Guy SAUVAYRE - Michel DARY représenté par Lisette NARDUCCI - Eric DIARD représenté par Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - Josette FURACE représentée par Marc LOPEZ - Jean-Claude GAUDIN représenté par Laure-Agnès CARADEC - Louisa HAMMOUCHE représentée par Samia GHALI - Garo HOVSEPIAN représenté par Eugène CASELLI - Paule JOUVE représentée par Bernard MARTY - Fabrice JULLIEN-FIORI représenté par Danielle MILON - Janine MARY représentée par Catherine CHAZEAU - Christophe MASSE représenté par Vincent GOMEZ - Martine MATTEI représentée par Michel ILLAC - Virginie MONNET-CORTI représentée par Isabelle SAVON - Dominique TIAN représenté par Carine ROGER.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

René BACCINO - Mireille BENEDETTI - Marie-Arlette CARLOTTI - Laurent COMAS - Yann FARINA - Albert GUIGUI - Claudette MOMPRIVE - Christyane PAUL - Guy PONTOUS - Roland POVINELLI - Marine PUSTORINO - Maryvonne RIBIERE - Claude VALLETTE - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

FCT 026-1262/15/CC

**■ Programme opérationnel FSE 2007-2013 - Enveloppe FSE - Quartiers Sensibles -
Programmation d'opérations
DES 15/13723/CC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Par délibération ECO 5/637/CC du 29 juin 2007, Marseille Provence Métropole a été candidat à l'appel à projet « Axe 3.3.2 » lancé par l'Etat dans le cadre du programme opérationnel FSE PACA 2007-2013. A ce titre, Marseille Provence Métropole a approuvé le projet dénommé « Une dynamique d'agglomération pour les espaces urbains sensibles ».

Planifié sur une durée de quatre ans (jusqu'en décembre 2013 pour sa programmation et décembre 2015 pour sa réalisation), ce programme prévoit d'intervenir sur plusieurs secteurs qui relèvent de la politique de la ville : les territoires d'interventions des quatre CUCS de Marseille Provence Métropole (Marseille dont les Zones Franches Urbaines, La Ciotat, Marignane, Septèmes-les-Vallons) et plus particulièrement les sites prioritaires faisant l'objet de projets ANRU.

Le programme se fixe pour ambition de mobiliser les énergies de l'ensemble des acteurs (habitants, entreprises, associations, collectivités, institutionnels) concernés par le développement des espaces urbains sensibles en proposant un cadre d'intervention global et en favorisant le développement d'initiatives innovantes et structurantes pour l'insertion de ces territoires dans la dynamique de croissance de l'agglomération.

Les grands axes stratégiques sont :

- le dispositif PAPEJ (point d'accueil pour les jeunes dans les quartiers),
- les clauses d'insertion dans les marchés publics.

Le préfet de région, par courrier du 2 avril 2010, a notifié l'attribution à Marseille Provence Métropole d'une subvention globale FSE de 1 035 000 euros, dont 35 000 euros au titre de l'assistance technique, pour un coût total de 2 076 600 euros (Commission Régionale de Programmation du 26 février 2010).

**Signé le 25 Septembre 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 28 septembre 2015**

La convention de gestion de la subvention globale FSE « Quartiers sensibles », approuvée par délibération RNOV 009-1612/09/CC du 9 novembre 2009, a été signée par Marseille Provence Métropole et l'Etat le 7 mai 2010.

Dans ce cadre, deux opérations doivent être reprogrammées et faire l'objet d'un avenant afin de régulariser leur plan de financement.

Reprogrammation :

1) N° 37957 : Centre social La Sauvagère – PAPEJ 2010

Le dossier est présenté pour reprogrammation en vue d'un avenant de régularisation afin de prendre en compte les dépenses de fonctionnement non conventionnées.

L'aide FSE s'élève à 16 208.83 euros pour un coût total éligible retenu de 34 808.83 euros

2) N° 40293 : Emergence(s) Compétences Projets (PLIE MPM Centre) « Animation des clauses d'insertion 2011 »

Le dossier est présenté pour reprogrammation en vue d'un avenant de régularisation afin d'intégrer des ressources supplémentaires perçues par le bénéficiaire pour la réalisation de l'opération.

L'aide FSE s'élève à 42 596.26 euros pour un coût total éligible retenu de 159 846,07 euros.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- L'appel à projets du Programme Opérationnel FSE 2007-2013 « Axe 3.3.2 » initié par l'Etat ;
- La délibération ECO 5/637/CC du 29 juin 2007 approuvant le projet « Une dynamique d'agglomération pour les espaces urbains sensibles » ;
- La Commission Régionale de Programmation du 11 avril 2008 et le courrier de notification du préfet de région PACA du 2 avril 2010 ;
- La délibération RNOV 009-1612/09/CC du 9 novembre 2009 ;
- La délibération FCT 007-1855/10/CC du 25 mars 2010 ;
- La convention de subvention globale FSE « Quartiers sensibles » du 7 mai 2010 ;
- L'appel à projets « PAPEJ 2012 » lancé le 16 novembre 2011 ;
- Les demandes de subvention FSE présentées par les porteurs de projet ;
- Le Comité Régional de Programmation du 4 mars 2013 ;
- Le comité technique de programmation des aides FEDER et FSE gérées par MPM du 22 mai 2013 ;

Sur le rapport du Président,

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,
Considérant**

Signé le 25 Septembre 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 28 septembre 2015

- Que l'effet levier de l'attribution d'une subvention FSE aux porteurs de projet leur permettra de réaliser les opérations qu'ils ont présentées ;
- Que ces opérations s'inscrivent dans le cadre du projet global Axe 3.3.2 « quartiers sensibles » que gère Marseille Provence Métropole ;
- Que ces opérations représentent un enjeu important pour la communauté urbaine non seulement en matière de création ou de maintien d'emploi mais aussi par la provenance des bénéficiaires ultimes qui sont issus des quartiers dits « sensibles » de notre territoire ;

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Sont approuvés les reprogrammations et les avenants qui en découlent pour les opérations suivantes :

- Centre Social La Sauvagère « PAPEJ 2010 »
- Association Emergence(s) Compétences Projets « Animation des Clauses d'insertion 2011 »

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine ou son représentant est autorisé à signer les notifications, les avenants FSE qui découlent de ces décisions.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
Relations internationales
Europe

Jean-Pierre BERTRAND

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Fonctionnement et maîtrise des coûts

Roland BLUM

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER